Vendredi, 23 Avril 1880

SOMMAIRE

Les secours.
Le ministère anglais.
Les Mennonites.
Echos du jour.
Chambre des communes.
L'incendie de Hull.
Lettre de New-York.
Service telegraphique.
A travers Ottawa
Feuilleton—La route de l'abime *Raoul de Navery.*
Marchés d'Ottawa.
Marchés Etrangers.

LES SECOURS !

Les secours s'organisent de toutes parts pour venir en aide aux malheureux incendiés de Hull. Que la charité publique soit prompte et généreuse, car la calamité qui vient de fondre sur la ville de Hull est immense et laisse sans abri et sans pain plus de 4000 personnes.

Comme nous l'avons annoncé, hier, le gouvernement a affecté une somme de $7000 à cette noble fin, et ce crédit a été voté, hier soir, unanimement par la Chambre. Le premier ministre de Québec est actuellement en cette ville et nous sommes persuadé que, quoique les finances provinciales ne soient pas florissantes, son gouvernement voudra imiter l'exemple qui vient d'être donné par les autorités fédérales. Quelques milliers de piastres, dans les circonstances actuelles, peuvent soulager bien des misères

Parmi les plus fortes souscriptions recueillies jusqu'à présent se trouvent les suivantes : M. E. B. Eddy, $1,000 —une souscription royale—; M. Alonzo Wright, M. P., $500—une souscription princière—; l'honorable Edward Blake, $250; M. McKay, $200; l'honorable M. Chapleau, $100; R. R. Dobell, écr, de Québec, $100; sir Charles Tupper, $50; le maire Mackintosh, $50. Nous avons déjà dit que Son Excellence le gouverneur-général et Son Altesse Royale la princesse Louise avaient souscrit conjointement la somme de $500. Le maire de la ville de Sainte Catherine, Ontario, a transmis une somme de $200, ainsi que la Compagnie d'assurance contre les accidents. Beaucoup d'autres contributions de $25, $20, $10 et $5 ont été reçues jusqu'à présent ainsi qu'une grande quantité de vivres par les comités de secours organisés à Ottawa et à Hull.

La souscription de M. Eddy est d'autant plus généreuse que cet entreprenant manufacturier perd lui-même une somme considérable par suite de cet incendie. Non content de ce don généreux, il a mis hier sa splendide résidence à la disposition du comité de secours organisé spontanément parmi les dames de Hull. A ce sujet, les dames d'Ottawa ne pourraient-elles pas se mettre immédiatement à l'œuvre et former un comité distinct pour venir en aide aux incendiés et s'occuper particulièrement de leur procurer des vêtements? Le dévouement des dames d'Ottawa nous est assez connu pour savoir que, si elles entreprennent une pareille tâche, elles sauront la conduire à bonne fin.

LE MINISTÈRE ANGLAIS

L'interrègne ministériel se continue en Angleterre. La reine n'a pas encore arrêté le choix du successeur de lord Beaconsfield, qui a résigné il y a quelques jours. Le télégraphe transmet toutes sortes de rumeurs, qui indiquent un certain malaise dans les hautes sphères gouvernementales. Sa Majesté répugnerait à appeler M. Gladstone, qu'elle a toujours eu en aversion, et qui a combattu avec tant d'acharnement, sous le dernier ministère, l'organisation du nouvel empire des Indes. Elle préférerait lord Hartington ou lord Granville. Lord Beaconsfield, cependant, aurait insisté pour que le choix se porte sur M. Gladstone, dont la nomination, quelque soient les répugnances personnelles de la souveraine, serait plus conforme aux principes constitutionnels puisqu'il est le chef réel de l'opposition. L'habile politique y verrait aussi son propre intérêt, parce qu'il considère que M. Gladstone est homme à ruiner plus tôt son parti que tout autre. Les libéraux, de leur côté, tiennent pour M. Gladstone, et il est probable que celui d'entre eux qui pourrait être choisi par la reine pour former le ministère, déclinerait l'honneur et proposerait le nom de M. Gladstone à la place du sien, ce qui ne laisserait aucune issue possible.

Il faut prendre tous ces propos pour ce qu'ils valent. Ce n'est pas la première fois que Sa Majesté est appelée à exercer son pouvoir de souveraine. Elle a souvent changé de premier ministre depuis quarante-trois ans qu'elle règne, et toujours elle s'est conformée aux stricts principes du gouvernement responsable. On ne peut lui reprocher de s'être jamais écartée de cette ligne de conduite, et les rumeurs qui lui prêtent l'intention d'en dévier cette fois ne sauraient avoir de fondement.

D'après les dernières dépêches reçues ce matin, lord Hartington a été appelé à Windsor, hier. Le résultat de son entrevue avec la reine n'est pas encore connu, mais on croit qu'il a refusé de former le ministère et désigné à sa place M. Gladstone.

LES MENNONITES

Si l'on en croit les journaux de Manitoba, les Mennonites menaceraient de quitter cette province et de s'en aller aux Etats-Unis, si on persiste à vouloir les soumettre au nouvel acte municipal.

On sait que les Mennonites sont un peuple à part, qui semble avoir en horreur tout contact avec les autres peuples. A Manitoba, ils vivent dans un isolement absolu et n'ont de rapports avec leurs voisins d'origine différente que lorsque cela est absolument nécessaire. Ils demeurent dans le pays, sans faire partie de la nation, Ils ignorent et veulent ignorer nos lois et notre organisation civile et politique comme notre organisation municipale. Ils ont une espèce de gouvernement et d'organisation à eux, des autorités religieuses et judiciaires particulières, auxquelles ils se soumettent volontairement bien qu'elles soient privées des moyens coercitifs pour faire exécuter leurs sentences. Tous les samedis, un tribunal civil, provenant de l'élection populaire, siége pour décider les différends. On en passe par ses décisions sans murmurer, et la force de cette coutume est telle chez ces gens qu'il ne s'est encore produit aucun cas de résistance ou d'appel aux véritables autorités, qui sont celles de la province. L'individu qui violerait ainsi le pacte national serait immédiatement renié et rejeté par tous les autres Mennonites. Il serait forcé de quitter la communauté, qui le repousserait de son sein.

Cette société mystérieuse est, en apparence du moins, très morale, très sage, et surtout très laborieuse, sinon industrieuse. Les Mennonites sont les meilleurs agriculteurs de Manitoba. Ce sont eux qui alimentent en grande partie le marché de Winnipeg Ils savent juste assez d'anglais pour désigner les articles et comprendre les prix, et ils ne désirent pas en savoir davantage. Leur marchandise écoulée, ils s'empressent de fuir avec leur argent.

Il ne faut pas s'étonner de leur hostilité contre le gouvernement local dans la circonstance présente, à propos de l'acte municipal. Ils sont opposés à toute immixtion de l'étranger dans leurs affaires, sous quelque forme que ce soit. Cette répulsion pour tout ce qui n'est pas de leur race va si loin que, d'après le dernier rapport de l'agent d'émigration à Dufferin, M. Têtu, ils aiment mieux actuellement se passer des avantages de la poste, que leur offre le gouvernement, de crainte qu'on ne leur donne pour maîtres-de-poste des étrangers.

Ils sont aussi venus ici, comme on le sait, avec l'entente qu'ils seront toujours exemptés du service militaire. Ce serait une raison pour leur refuser les droits politiques, s'ils y prétendaient; mais il est à croire plutôt qu'ils les refuseraient si on les leur offrait. C'est une population complètement désintéressée des affaires du pays.

Maintenant, que gagneraient-ils à traverser la frontière, pour échapper aux avances de la population manitobaine qui voudrait fraterniser avec eux et les tirer de leur isolement? Absolument rien. Au contraire, il leur faudrait entrer aux Etats-Unis sans conditions et renoncer aux priviléges qui leur sont garantis ici. Le gouvernement, qui les a fait venir à grands frais de la Russie, y perdrait moins qu'eux, au fond. Cela ne doit pas l'empêcher, cependant, de considérer leur affaire, et de voir s'il n'y a pas lieu pour lui d'intervenir présentement entre eux et les autorités locales.

La voie du chemin de fer du Pacifique américain est bloquée par la neige sur plusieurs points, depuis quelques jours, dans l'Etat de la Californie. La circulation est arrêtée.

Le *Post*, de Montréal, suggère au gouvernement d'adopter pour devise, dans l'exécution des travaux du Pacifique, les mots : *festina lente*, hâtez-vous lentement. Soit, mais notre confrère admettra que MM. Blake et Mackenzie étaient loin de cette devise lorsqu'ils acceptaient les conditions de lord Carnarvon, en 1874.

ECHOS DU JOUR

M. D. Kemp, gérant de la banque des Marchands, a été nommé trésorier du fonds de secours de Hull.

Les dernières nouvelles, reçues ce matin, relativement à la maladie de l'honorable George Brown, sont des plus défavorables.

On nous avait mal renseigné en nous disant que l'entrefilet que nous avons publié sur les danses, venait d'un membre du clergé.

Le cercle catholique de Québec a invité quelques sociétés françaises de la Louisiane à se faire représenter à Québec, le 24 juin prochain. Le *Propagateur Catholique*, de la Nouvelle Orléans, a répondu au nom de ces sociétés, en acceptant l'invitation pour elles.

Les sommes suivantes ont été souscrites cette après midi à la Chambre des communes, outre celles que nous indiquons dans une autre colonne : l'honorable M. Masson, $100, l'honorable M. Langevin, $20, l'honorable M. Baby, $25, l'honorable M. Bowell, $25, M. Mousseau, M.P., $20. On peut s'attendre à plusieurs autres généreuses souscriptions de la part des membres du Sénat et des Communes.

Le comité de secours de Hull a siégé, hier soir et ce matin. Un comité exécutif a été formé immédiatement, chargé de contrôler la distribution des secours ; il a pour président l'échevin Eddy. La distribution se fera par l'entremise des Sœurs de la charité, qui ont offert leurs services avec leur dévouement bien connu ; elles se sont mises à l'œuvre dès cette après-midi. Une dépêche a été lue du Dr Duhamel, M. P. P., promettant des secours de la part du village de Wright où il demeure.

Sa Grandeur Mgr Duhamel a vivement exhorté les incendiés à ne pas perdre courage et a annoncé qu'une quête générale se ferait, à leur bénéfice, dans tout le diocèse. Des remercîments ont été votés à l'évêque d'Ottawa pour le concours puissant qu'il donne au comité de secours. Des remercîments ont aussi été votés au gouvernement et au parlement fédéral pour le crédit généreux de $7,000 qu'il a voté hier soir, ainsi qu'à M. Wright et Tassé, M. P., pour les démarches qu'ils ont faites dans ce but.

Une douzaine de familles séjournent encore au collége, mais des mesures vont être prises pour les placer ailleurs afin que les Frères puissent rouvrir leurs classes demain. On a constaté que la moitié au moins de leurs élèves ne peuvent retourner à l'école faute de vêtements.

Il n'est à peine besoin d'ajouter que l'action du comité de secours est puissamment secondée par les Pères Oblats et les Frères des écoles chrétiennes Ces hommes de dévouement font tout en leur pouvoir pour soulager et consoler les centaines de familles qui sont dans la détresse, et acquièrent ainsi de nouveaux titres au respect et à la reconnaissance d'une population pour laquelle ils ont déjà tant fait.

CHAMBRE DES COMMUNES

L'orateur prend son siége à trois heures.

Après les affaires de routine,

M. Bannerman retire le bill demandant un acte de constitution pour la compagnie de colonisation de Rapid City et de la rivière Souris.

Sur motion de M. Baby, la Chambre se forme en comité sur la résolution 47, déclarant qu'il est opportun de pourvoir que l'acte 42, Vict., chap. 17, intitulé : "Acte amendant et refondant les lois relatives aux billets promissoires et les lettres de change," s'applique à tout le Canada.

En comité, M. Baby explique que le but de la résolution est d'appliquer cette loi à la Colombie Anglaise.

Le comité rapporte la résolution et le bill auquelle elle sert de base est présenté et lu une première fois.

Sur motion de sir Leonard Tilley, la chambre se forme en comité sur des résolutions portant qu'il est opportun d'émettre pour $250,000 de débentures, donnant un intérêt semestriel de pas plus de cinq pour cent, afin d'aider à l'achèvement des améliorations du port de Québec. Cette somme sera payée au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et remboursée par la commission du port, comme il est pourvu par l'acte 36 Vict., chap. 62.

M. Langevin explique que la commission du havre de Québec a droit à cette avance, en vertu des engagements pris par l'ancien gouvernement. Cette somme sera certainement promptement remboursée, car les nouveaux bassins donneront un revenu considérable.

Les résolutions sont adoptées et le bill auquel elles servent de base est présenté et lu une première fois.

Sir John Macdonald fait motion pour que la chambre se forme en comité général, afin de considérer une résolution ayant pour but d'accorder là la veuve de feu l'honorable John Young, sa vie durant, l'intérêt de la somme de $10,000 calculé à 6 pour cent, comme témoignage de reconnaissance des services gratuits rendus par son mari durant neuf années de sa vie, pour les améliorations de la navigation du Saint-Laurent.

Sir John Macdonald rappelle les services rendus par l'honorable John Young et dit que la chambre ne fera que payer une dette de reconnaissance en accordant à sa veuve cette modeste pension.

La résolution est adoptée et le bill auquel elle sert de base est présenté et lu une première fois.

Motion étant faite pour la troisième lecture du bille amendant l'acte de milice,

M. Masson prie l'honorable député de Frontenac de ne pas insister pour l'adoption de l'amendement dont il a donné avis, demandant que les volontaires dont la mauvaise conduite compromettrait le maintien de la discipline, soient promptement expulsés. Le gouvernement comprend que la mesure est utile, mais il pense en même temps qu'il serait dangereux de donner à un commandant de corps le pouvoir de renvoyer sans enquête un soldat dont la conduite donnerait lieu à de graves plaintes. On ne doit pas mettre en doute la parfaite impartialité de nos officiers, on sait qu'ils se laisseront guider par des motifs plus élevés que ceux d'une simple rancune, lorsqu'il s'agira d'expulser un de leurs soldats, mais comme on doit le comprendre l'amendement établit un principe dangereux.

M. Ross s'oppose à la clause relative à l'établissement des cantines. Comme la vente des liqueurs est réglée par les municipalités, il est en dehors du pouvoir de cette chambre de faire des réglements pour en autoriser le débit dans les cantines. Il propose en amendement que le bill soit de nouveau déféré à un comité avec instruction de supprimer la clause.

M. Masson—Cette clause est faite entièrement dans les intérêts de la tempérance. Dans les villages où la vente des liqueurs est interdite, il n'y aura pas de cantine ; dans ceux où elle est autorisée on établira dans les camps une cantine où il ne sera débité que de la bière ou du vin ; de la sorte on enlèvera aux volontaires la tentation d'aller acheter des boissons enivrantes dans les villages.

M. Scriver partage entièrement l'opinion du député de Middlesex. Les camps sont placés à une trop grande distance des villages ou des villes, pour que les volontaires puissent s'absenter pour aller acheter des liqueurs.

M. Macdougall—La chambre qui constitue le plus haut tribunal de l'Etat, a certainement le droit d'établir des cantines où elle le veut, sans avoir à s'occuper des réglements spéciaux des villages sur le territoire desquels les camps peuvent se trouver. Toutefois cette clause est dangereuse, attendu que les boissons, dites de tempérance, que les volontaires boiront dans les cantines, développeront en eux le goût des liqueurs fortes.

M. Longley, au nom des principes de la tempérance, prie le gouvernement de supprimer cette clause.

M. Masson—L'opinion générale de la chambre se prononçant contre la clause, le gouvernement n'a pas d'objection à la retirer.

Le bill est lu une troisième fois et adopté.

La chambre se forme en comité sur le bill amendant et refondant les actes relatifs au revenu de l'intérieur.

Le comité rapporte le bill qui est lu une troisième fois.

A six heures l'orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR.

M. J. McDonald fait motion pour la seconde lecture du bill amendant l'acte relatif à la cruauté envers les animaux. Le bill pourvoit à ce que la section 1, 33 Vict. chap. 27 soit remplacée par une autre, pourvoyant à ce que tout acte de cruauté envers les animaux puisse être puni par un emprisonnement d'un an ou une amende de $100.

M. Blake pense que la pénalité est trop forte et que la loi accorde de trop grands pouvoirs à un simple juge de paix.

Le bill est lu pour la seconde fois.

Le bill relatif au pénitencier de Dorchester est lu une seconde fois, ainsi que le bill à l'effet de prolonger pour une période limitée l'acte de 1878 relatif à la prévention des crimes.

Motion étant faite pour la seconde lecture du bill concernant l'école de réforme d'Ontario,

M. J. McDonald explique que le bill pourvoit à ce qu'un enfant puisse être retenu dans une école de réforme pour une période plus longue que celle de la détention à laquelle il a été condamné, si dans l'opinion du magistrat sa conduite ne s'est pas améliorée.

M. Cameron dit que ce serait donner un pouvoir trop arbitraire à un magistrat et il propose un amendement qu'il retire à la suite de quelques explications de M. J. J. McDonald.

Un vote de $7,000 pour les victimes de l'incendie de Hull est alors adopté.

Les bills suivants sont lus pour la seconde et la troisième fois :

Bill relatif aux jeunes délinquants dans l'Ile du Prince-Edouard.

Bill relatif à la maison de refuge pour les jeunes filles, dans la province d'Ontario.

Bill pour amender l'acte relatif aux offenses contre la personne

Bill pourvoyant qu'une personne accusée de simple assaut puisse comparaître comme témoin.

La Chambre se forme en comité des subsides et adopte les items suivants : chemin de fer Intercolonial, $149,000 ; chemin de fer du Pacifique ; $8,761,000 ; télégraphes, $60,000 ; travaux divers, $40,000 ; subvention à une ligne de vapeurs entre le Canada et les Indes Occidentales, $50,000 ; communications à vapeur entre Halifax, Cap Breton et l'île du Prince-Edouard, $4,000 ; examen des pilotes, $4,200 ; bateaux de sauvetage, $3,000 ; enquêtes sur les naufrages et accidents, $1,500 ; enregistrement des navires, $500 ; police riveraine de Montréal, $13,000 ; police riveraine, Québec, $22,000 ; enlèvement des obstacles dans les cours d'eau navigables, $1,500 ; subside au "Montreal Ocean Steamship Company," $126,533 ; gardiens de phare, $157,456 ; agences, contingents, $19,600 ; lumières, etc., $255,355 ; lumière du Cap Race, $600 ; phares et alarmes de brouillards, $40,000 ; phare à Sands Head, entrée de la rivière Fraser, Colombie Anglaise ; pêcheries, $83,800.

La Chambre s'ajourne à 12:10.

L'INCENDIE DE HULL

Des milliers de personnes se sont rendues sur la scène du désastre, dans la journée d'hier, et grand nombre encore aujourd'hui. On lisait dans les yeux des visiteurs plus que la simple curiosité, mais une véritable sympathie pour les incendiés.

Dans l'après-midi d'hier, Son Excellence le gouverneur-général et la princesse Louise, accompagnés de lady Pelly, de l'honorable Mme Laugham, des capitaines Collins, Harbord, Bagot et Chater sont allés à Hull pour visiter les ruines amoncelées par la conflagration. Son Excellence et la princesse ont parlé à plusieurs des victimes, leur adressant des paroles d'espoir et d'encouragément.

Nous constatons avec satisfaction que ce désastre n'a pas abattu le courage de la vigoureuse population de Hull. Déjà plusieurs des incendiés déblaient les ruines de leurs maisons et comme le prouvent les piles de bois entassées près de leur emplacement, ils se disposent à reconstruire immédiatement. Nous devons dire que plusieurs marchands de bois ont offert gratuitement une grande quantité de bois ; cet acte de charité leur fait le plus grand honneur.

On ne mentionne pas d'autres pertes de vie ; le cadavre de Mme Goyette a été transporté au domicile de son fils, l'échevin Goyette, et les causes de la mort étaient si apparentes que le coroner n'a pas considéré nécessaire d'ouvrir une enquête.

A l'assemblée des citoyens de Hull, tenue hier matin à onze hrs, M. Alonzo Wright a fait lecture du rapport officiel du désastre, dressé par le secrétaire trésorier. En voici les principaux chiffres :

Maisons brûlées, 400 ;
Nombre de logements, 800 ou 900 ;
Nombre de personnes se trouvant sans abri ni nourriture. 4,000 ;
Estimation des pertes, $200,000 ;
Nombre de morts officiellement constaté, une femme et un enfant.

Dans l'après-midi d'hier, le comité exécutif d'Ottawa, composé du président M. J.M. Currier, M.P., de l'honorable M. J. Skead, du Dr Sweetland, des échevin Scott, Lauzon, Christin, du capitaine McCuaig, de l'ex-échevin McRae et du capitaine McCaffrey, a eu une entrevue avec le maire Leduc dans la salle du marché et lui a demandé de nommer un comité exécutif de cinq personnes pour s'occuper de la distribution des secours. Il l'a aussi prié de nommer un secrétaire chargé de tenir un compte exact de toutes les souscriptions et des secours accordés. Le maire Leduc a promis de soumettre la question à l'assemblée du comité général.

Les dames de Hull ne restent pas inactives ; elles se sont assemblées hier après-midi à la résidence de M. E. B. Eddy, dans le but de nommer un comité chargé de recevoir des secours pour les victimes de l'incendie. Le comité se compose des mesdames Leduc, Moore, Wadsworth, Washburn, Lord, Graham, et de Miles Eddy, Johnston, Washburn, Garioch et Forest.

A l'issue de la réunion, Mme Daniel Moore a présenté à Mme Eddy, qui présidait l'assemblée, un chèque de $100 de M. R. R. Dobell, de Québec. Le comité s'assemble de nouveau ce soir à sept heures.

La ville d'Ottawa a généreusement répondu à l'appel qui lui était fait ; les souscriptions en argent et en nature affluent de toutes parts. Dans la journée d'hier, M. le maire Leduc a reçu la lettre suivante du major de Winton, annonçant un chèque de $500 de la part du gouverneur général :

A M. le maire de Hull,

J'ai ordre de vous informer que Son Excellence le gouverneur-général et Son Altesse Royale la princesse Louise désirent souscrire la somme de $500 pour le soulagement des victimes du désastreux incendie de Hull.

Si le comité de secours n'y voit pas d'objection, Son Excellence voudrait que cette somme soit également divisée entre le fonds destiné aux achats de vivres et le fonds consacré à reconstruire les maisons.

Veuillez faire savoir à qui le chèque doit être payé.

F. De Winton,
Secrétaire du gouverneur-général.

M. Rawlings a envoyé $200, au nom de la compagnie d'assurance contre les accidents qu'il représente, le maire de Sainte-Catherine, $200, et une dépêche de Toronto annonce que dès le retour du maire et des douze conseillers qui sont allés à Détroit pour examiner un nouveau mode de pavage, la municipalité fera son devoir.

Comme nous l'avons annoncé, le parlement a voté un secours de $7,000.

Presqu'à l'ouverture de la séance du soir, l'Orateur a lu un message de Son Excellence le gouverneur général transmettant copie d'un rapport approuvé du Conseil Privé, recommandant qu'une somme de $7,000 soit demandée au parlement, pour être appliquée au soulagement immédiat des incendiés de Hull.

La chambre se forma ensuite en comité et M. Wright, au nom de ses commettants, remercia le gouvernement de sa généreuse assistance et donna l'assurance de leur reconnaissance à Son Excellence le gouverneur général, aux membres de cette chambre et à la ville d'Ottawa. M. Currier joignit ensuite ses remercîments à ceux de l'honorable député.

Dans la journée d'hier, un grand nombre de personnes ont été nourries au collége ; les frères de la doctrine chrétienne et les personnes qui avaient bien voulu leur prêter de l'aide, se sont véritablement multipliées.

A part les accidents que nous avons mentionnés on nous en signale un certain nombre de nouveaux. M. Giguère a été gravement brûlé au visage, en voulant sauver ses meubles ; Mme Jolicœur est folle depuis l'incendie, elle erre dans les rues en poussant des gémissements, M. Kelly, demeurant au coin des rues de l'Église et du centre s'est cassé la jambe il y a quelque temps, et il lui aurait été impossible de se sauver si M. Baskerville et plusieurs personnes ne lui avaient porté secours. Deux enfants de M. Brisbois manquent depuis l'incendie ; hier, à une heure avancée, on ne les avait pas encore retrouvés, on craint qu'ils n'aient été brûlés.

N'oublions pas de mentionner que les compagnies de télégraphe du Dominion et de Montréal ont mis leurs messagers à la disposition de la ville pour distribuer la proclamation du maire et ont offert d'envoyer gratuitement tous les messages concernant l'organisation des secours. On doit leur savoir gré de cet acte de générosité.

CHAPEAUX DE SOIE.

Les nouvelles modes de chapeaux pour le printemps sont prêtes.

Ces chapeaux font bien, sont très légers et conviennent à presque toutes les figures.

R. J. DEVLIN

TOUS LES JOURS

GRANDE VENTE!

DE

MARCHANDISES

Nouvelles et de Goût

CHEZ

O'DOHERTY et Cie.,

110 RUE SPARKS

En face de MM. Bates et Cie., épiciers.

Il y a foule tous les jours

AU MAGASIN DE

C. GAGNÉ ET Cie

277, RUE WELLINGTON,

Pour profiter des

GRANDS AVANTAGES

Qui sont offertes

Les prix ont été réduits, à cause de la crise, d'au moins

20 POUR CENT

C'est actuellement le magasin à MEILLEUR MARCHÉ de la ville : Que la nombreuse classe des travailleurs s'empresse d'en profiter !

SECOURS AUX INCENDIES DE HULL.

Le comité de secours prie instamment les citoyens de fournir des provisions, cuites ou non, des vêtements et de la literie pour les malheureux qui ont souffert par l'incendie d'hier. Les contributions seront reçues à l'Hôtel-de-Ville. Le greffier de la cité ou ses assistants seront présents depuis 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi pour les recevoir.

Par ordre du comité exécutif,

J. M. CURRIER,
Président.

SECOURS AUX INCENDIES DE HULL.

M. James Cunningham a été nommé Trésorier du comité de secours. Il sera à son bureau, No. 12, rue Metcalfe, tous les jours, dans le but de recevoir les contributions d'argent. Le comité espère que ces contributions seront abondantes, en proportion du désastre et des nécessités pressantes du moment.

Par ordre du comité exécutif,

J. M. CURRIER,
Président.

SERVICE A THÉ

EN

PORCELAINE,

(44 morceaux)

$5.00

C. S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS

63 rue Sparks

Salons d'Etalage !

DES ELEGANTS

CHAPEAUX ET COIFFURES

Pour le printemps de 1880.

La variété des formes, cette saison, est plus considérable que d'ordinaire, à quelques exceptions près elles sont toutes élégantes et commodes.

STITT et Cie. exposent les CHAPEAUX A LA MODE DU PRINTEMPS tels que portés à Paris, Londres et New-York. On trouvera chez lui tous les genres les plus élégants.

Quelques exemples des modes principales.

LE JERSEY CAP EL LE TURBAN ORIENTAL

Sont toujours la rage des demoiselles, ils peuvent se faire en brocatelle ou en étoffe assortie au costume.

LE VASSAR, chapeau de promenade élégant.
Le ISLAND QUEEN, chapeau élégant et commode.
Le DELL WOOD, chapeau des demoiselles.
Le KENSINGTON, chapeau très élégant.
Le LANGUEDOC, jolie coiffure du printemps.
Le MAGNOLIA, le chapeau de la saison.
Le FAYAL, la dernière nouveauté.

MESDAMES, pour les dernières nouveautés, allez chez STITT e Cie.

ROBES ROBES

Robes du matin. Robes de l'après-midi.

ROBES D'USAGE COMMODE.

Robes pour le dîner. Robes pour la promenade

ROBES POUR LA CAMPAGNE.

Robes de voyage. Robes de l'après-midi.

ROBES POUR CHAQUE OCCASION.

CHEZ

STITT ET Cie

53 et 55 Rue Sparks

VENTE AUX ENCHERES

PAR

I. B. TACKABERRY

J'ai reçu instruction de Mme Parent, veuve de feu J. B. Parent, écr, de son vivant sous-secrétaire d'Etat pour le Canada, de vendre aux enchères publiques, à sa résidence, No 56, rue Daly, MARDI, le 27e jour d'avril, à 10 heures a. m., tout son mobilier se composant de beaux meubles modernes ; aussi, peintures à l'huile par des maîtres anciens, vaisselle plaquée, cristaux, vaisselle, tapis, rideaux, cornicches. Salon—Un mobilier en noyer noir couvert en damas de soie ; 2 ottomanes en noyer noir, une table de centre à dessus de marbre, une étagère avec miroir, 2 chaises de fantaisie ; un porte-musique, un grand miroir français ; un excellent piano avec tabouret, cornicches, peintures, abat jour en soie, ornements, chandeliers, tapis de Bruxelles. Salle a dîner—Buffet en noyer noir, table à allonges en noyer noir, chaises de salle à dîner, tables de coin, tables de jeu, grande bibliothèque à miroir, chandeliers, chandeliers de cuivre, lampes, vaisselle plaquée, verrerie, service à dîner et à thé en porcelaine, service à dessert en porcelaine et en cristal, une pendule française marchant quinze jours et sonnant les heures et les demi heures, sophas, coussins, jardinière, candelabres, statues en marbre, Trois chambres—Prélarts, tables et chaises, porte chapeau de fer avec miroir, gros poêles à charbon, chaises de salle en fer, tapis de passage et baguettes. Chambre de couture—Sopha, chaises, tables de jeu, table de bagatelle en noyer noir, porte-manteau en noyer noir, table, une machine à coudre, rideaux de damas, peintures, tapis, tapis de foyer "rugs," étagères. *Cinq chambres à coucher* avec mobilier en noyer noir, matelas de crin, sommiers, traversins et oreillers de plume, garde-robe en noyer noir, table à toilette, service à toilette, chiffonier en noyer noir, couchettes en fer, chaises, tables, ottomanes, peintures, tapis, rideaux. *Cuisine*—Magnifique poele de cuisine complet, table à dessus de marbre, réfrigérateur, armoire, prélarts, tapis, ustensiles de cuisine varies, vaisselle. Vente sans réserves. Condition comptant.

I. B. TACKABERRY,
Enchanteur.

Les personnes désirant se meubler trouveront dans cette vente une excellente occasion de se monter une maison.

Ottawa, 21 avril 1880—6f

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à LUNDI, le dixième jour de MAI, à midi, pour l'érection et l'achèvement d'un appareil de chauffage pour le bureau de poste, etc., à Windsor Ontario.

Les plans et devis peuvent être vus au bureau de William Scott, Ecr., architecte, à Windsor, et aussi au département des Travaux Publics à Ottawa, à partir de Lundi, le 26 du courant.

La soumission devra porter sur l'endos : "Soumission pour l'appareil de chauffage, Windsor."

Les signatures de deux personnes solvables voulant devenir cautions pour l'accomplissement fidèle du contrat, devront accompagner la soumission.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni aucune autre

Par ordre,

S. CHAPLEAU,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 22 Avril, 1880.